

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MASSAC-SERAN

Par arrêté en date du 19 juin 2018, Madame le Maire de la commune de Massac-Séran a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Massac-Séran pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 27/08/2018 à 10H00 au vendredi 28/09/2018 à 16H00.

Ledit projet d'élaboration du PLU de MASSAC-SÉRAN vise essentiellement à :

- Maîtriser l'évolution de l'urbanisation,
- Réduire la consommation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestier
- Assurer la prise en considération les orientations du SCOT du Vaurais
- Préserver et améliorer l'environnement rural et le cadre de vie de ses habitants par une gestion de l'espace réfléchi et maîtrisé.

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du PLU de la commune de MASSAC-SÉRAN sera approuvée par délibération du conseil municipal de Massac-Séran, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Daniel SCHOENENBERGER, Directeur de bureau d'études retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n° E18000084/31, en date du 15 mai 2018, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier du projet d'élaboration du PLU de la commune de MASSAC-SÉRAN et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 27/08/2018 à 10H00 au vendredi 28/09/2018 à 16H00, en Mairie de MASSAC-SÉRAN (Lundi de 13h30 à 17h30 et mardi de 8h à 12h, le Mercredi de 13h30 à 16h30, le Jeudi de 8h à 12 h et de 13h30 à 17h30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de MASSAC-SÉRAN dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de MASSAC-SÉRAN, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente élaboration du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de MASSAC-SÉRAN : [www.mairie-massac-seran.fr](http://www.mairie-massac-seran.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame le Maire, Mairie de MASSAC-SÉRAN –Le bourg 81500 MASSAC-SÉRAN.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de MASSAC-SÉRAN –Le bourg 81500 MASSAC-SÉRAN, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [plumassacseran@orange.fr](mailto:plumassacseran@orange.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de MASSAC-SÉRAN :

- Le Lundi 27/08/2018 de 10 heures à 12 heures,
- Le Mardi 04/09/2018 de 10 heures à 12 heures,
- Le Mercredi 12/09/2018 de 14 heures à 16 heures,
- Le Jeudi 20/09/2018 de 10 heures à 12 heures.
- Le Vendredi 28/09/2018 de 14 heures à 16 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de MASSAC-SÉRAN et sur le site Internet de la commune de MASSAC-SÉRAN : [www.mairie-massac-seran.fr](http://www.mairie-massac-seran.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Madame le Maire, Mairie de MASSAC-SÉRAN –le bourg 81500 MASSAC-SÉRAN.

La commune de Massac Séran, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à l'élaboration du PLU de la commune de MASSAC-SÉRAN, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de MASSAC-SÉRAN –le bourg 81500 MASSAC-SÉRAN, Tel: 05 63 41 35 31